

DES MANUELS SCOLAIRES AU SERVICE DU SONDERFALL HELVÉTIQUE (1911-2011)

LYONEL KAUFMANN *HEP Vaud*

RÉSUMÉ. Dans le dernier quart du 19^e siècle, les forces politiques bourgeoises au pouvoir en Suisse construisent une conception du monde helvétique évacuant la conflictualité de classe. Pour leur part, les manuels d'histoire du primaire et du secondaire du canton de Vaud offrent un laboratoire privilégié concernant le fonctionnement et la construction de ce discours. Ce *Sonderfall* helvétique (exception suisse) trouvera sa forme canonique à la fin des années 1930. Remis en cause brièvement, dans les manuels scolaires, à partir de la fin des années 1970, il retrouvera de la vigueur dès le début des années 1990. L'étude des légendes nationales permet d'observer le fonctionnement de ce discours, vecteur important de notre psyché collective qui nous empêche d'aborder sereinement nos rapports avec le monde extérieur.

TEXTBOOKS AT THE SERVICE OF THE SWISS SONDERFALL (1911-2011)

ABSTRACT. In the last quarter of the 19th century, the Swiss ruling bourgeoisie constructed a conception of Swiss society eliminating class conflict. For their part, history textbooks for primary and secondary levels in the canton of Vaud offer a privileged laboratory from which we can study the operation and construction of this discourse. This Swiss *Sonderfall* (Swiss exception) took on its canonical form at the end of the 1930s. Briefly called into question in textbooks by the end of the 1970s, this discourse regained its strength at the beginning of the 1990s. The study of national legends enables us to observe the functioning of this discourse, a significant vector of our collective psyche that prevents us from calmly discussing our relationship with the outside world.

Compte tenu des relations étroites existant entre le pouvoir politique et l'histoire – et plus particulièrement l'enseignement de l'histoire à l'école – les manuels constituent un objet d'étude privilégié de l'évolution des relations pouvoir / enseignement. Ils fournissent un lieu de médiation privilégié en-

tre les savoirs savants et les savoirs scolaires institutionnels ; ils permettent d'observer les conceptions didactiques préconisées par l'institution scolaire. Si, sous l'égide de l'État-nation au 19^e siècle, les savoirs savants historiques et les savoirs scolaires étaient entremêlés, les rapports se sont complexifiés durant le 20^e siècle en raison notamment de la prise de distance progressive de l'histoire savante à l'égard du pouvoir. Cependant, après 1945, l'école des Annales, puis la Nouvelle histoire, tendent à s'imposer dans le champ de l'histoire savante francophone et elles se heurtent à une tradition scolaire bien établie. Progressivement, une fracture apparaît entre l'histoire savante et l'histoire scolaire.

Pour leur part, les manuels d'histoire du primaire et du secondaire produits ou utilisés dans le canton de Vaud constituent un laboratoire privilégié concernant le fonctionnement et la construction du discours élaboré dans le dernier quart du 19^e siècle quand les catholiques-conservateurs et les radicaux-libéraux au pouvoir développent une conception du monde helvétique où la conflictualité de classe serait absente. Ce *Sonderfall* helvétique (exception suisse) sera remis en cause, notamment dans les manuels scolaires, à partir de la fin des années 1970 pour retrouver de la vigueur dès le début des années 1990.

L'étude de légendes nationales gravitant autour du Pacte de 1291, considéré comme la date de naissance de la Confédération helvétique, permet d'observer le fonctionnement de ce discours politique et idéologique au sein des manuels d'histoire. Ceci à un moment où les débats sur la place de l'histoire nationale à l'école sont vifs dans l'espace public (Kaufmann, 2009 ; Coordination Intercommunautaire contre l'Antisémitisme et la Diffamation [CICAD], 2010).

Pour la clarté de notre propos, il nous faut préciser qu'au 20^e siècle, dans le canton de Vaud, deux ordres scolaires distincts coexisteront jusque dans les années 1980 : une école primaire prenant en charge les élèves de la 1^{ère} à la 9^e année de la scolarité obligatoire et un collège secondaire prenant en charge les élèves réussissant le concours d'entrée dès la 3^e année de la scolarité et jusqu'à la 9^e également. Ce n'est qu'avec la réforme votée en 1984 et mise en œuvre à partir de 1986 que ces ordres scolaires distincts seront réunis à partir de la 5^e année sous l'appellation de secondaire I. Néanmoins, à l'issue de cette 5^e année, les élèves restent sélectionnés et répartis en trois voies de la 6^e à la 9^e années. Dans notre étude, les manuels scolaires d'histoire du primaire et du secondaire retenus s'adressent donc à des élèves de même âge, mais répartis dans des ordres scolaires différents. Pour cet article, nous avons retenu en premier lieu trois manuels conçus entre 1911 et 1941 (Grandjean et Jeanrenaud, 1941 ; Michaud, 1939 ; Rosier, 1911) soit en pleine élaboration du *Sonderfall* résultant de l'alliance entre catholiques-conservateurs et radicaux-libéraux au pouvoir. Ensuite, nous avons retenu le manuel Fragnière (1984) utilisé dans le canton de Vaud et paru après la remise en cause, dans les années 1970, des historiographies nationales et du *Sonderfall*. Troisièmement, avec la collection Histoire générale dirigée par Bourgeois et Rouyet (voir Andenmatten et Darioly,

1994 ; Andenmatten et Dubuis, 1994), nous disposons d'un manuel vaudois paru après la Chute du Mur et la fin de la Guerre froide (1989). Enfin, la dernière collection de manuels en vigueur dans les classes vaudoises (Champigny, Engelberts et Bujard, 2011) offre le dernier état de situation en la matière.

Dans cet article, nous recourons aux outils de l'analyse du discours pour déterminer de quelle manière les manuels produisent un discours d'autorité. L'analyse du discours (AD) nous fournit un ensemble de méthodes et d'outils permettant de confronter les différents éléments du corpus pour en faire ressortir notamment les points de convergence / divergence ainsi que les éléments de permanence et de rupture dans l'espace et dans le temps. L'AD est même parvenue à s'affranchir des limites de la phrase, puis du texte, pour s'attacher aux relations existant, par exemple, entre texte et image. Les apports de la philosophie (Foucault, 1966, 1969) ou de la sociologie (Bourdieu, 1982) ont également permis à l'AD de prendre en charge les éléments du contexte de production d'un discours, notamment au niveau social et idéologique. Ainsi, la discipline histoire, agent du discours du pouvoir, se transforme-t-elle, à la suite de Foucault notamment, en histoire du discours de ce pouvoir et de sa mise en scène. Nous partons de l'idée que, d'une manière ou d'une autre, une fois énoncé par la personne autorisée et dans les conditions de production reconnues (Bourdieu, 1982), le discours du pouvoir devient à terme un discours de vérité. Ainsi, à titre d'exemple, le discours de la Suisse mythique, celui de la neutralité ou celui d'une Suisse toujours menacée par l'étranger ont fini par être vrais. En outre, notre travail envisage l'analyse du manuel d'histoire sous l'angle d'une mise en scène d'une histoire à visée pseudo-pédagogique masquant l'intégration du discours de l'autorité politique. Nous partons de l'hypothèse que le manuel situé entre deux légitimités, celle du pouvoir et celle de l'histoire savante, le discours se sert avant tout de la deuxième pour mieux imposer la première.

Par ailleurs, nous rejoignons la position d'Ute Heidmann (2005) ayant trait au comparatisme et à l'analyse du discours qu'elle se propose d'appeler « analyse comparée des discours ». Comme l'indique Heidmann (2005), il s'agit de placer les textes à comparer dans un rapport non hiérarchique en élaborant des critères de comparaison ne privilégiant ni l'un, ni l'autre texte et de les comparer en fonction d'une dimension commune aux différents textes. Heidmann (2005) définit cette démarche comme étant une comparaison des textes dans leurs « dynamiques discursives » (p. 12).

LE SONDERFALL HELVÉTIQUE

Dans le dernier quart du 19^e siècle, face aux craintes engendrées par le socialisme tant chez les catholiques-conservateurs que chez les radicaux-libéraux, ceux-ci vont faire alliance et développer une conception du monde helvétique où la conflictualité de classe serait absente. Cette conception du monde trouve

ses références au sein d'un Moyen-Âge constitué de corporations. Ce monde pré-industriel sert de creuset pour magnifier la Suisse rurale, les paysages de la Suisse centrale et un conservatisme social. Rien n'incarne mieux le discours autour de cette ancienne Suisse que sa présentation comme un État paysan (*Bauernstaat*) formé de communautés paysannes libres.

Ainsi, alors que les historiens du 19^e siècle avaient rejeté la tradition narrative et s'étaient démarqués des récits romantiques enveloppant les débuts de la Confédération helvétique, ces récits occuperont le devant de la scène dans les discours officiels. Ce récit national mythologique trouvera son aboutissement dans le concept culturel de la *Défense spirituelle* des années 1930. Ces éléments concourent à l'édification d'un *Sonderfall* helvétique au cœur duquel la concordance politique, le concept d'une *Willensnation Schweiz* (nation de volonté) et celui de la crainte d'un *Ueberfremdung* (l'invasion de l'étranger) interagissent.

Dans l'ouvrage *Sonderfall Schweiz*, Kurt Imhof (2007) a découpé cette construction du *Sonderfall* helvétique en quatre périodes. De 1848 à 1880, le discours autour de la construction de la Suisse moderne repose uniquement sur le modèle libéral-radical. La parole n'est donnée qu'aux vainqueurs. Entre 1880 et 1918, avec la date charnière de 1891, on assiste à l'invention de la tradition, au sens que lui a donné l'historien britannique Eric Hobsbawm (2006). Cette tradition se construit autour de l'idée que la Suisse se serait faite toute seule et contre l'étranger, du discours de la concordance politique symbolisée par la nouvelle alliance entre catholiques-conservateurs et radicaux-protestants et de la création, par exemple, du 1^{er} août comme fête nationale ou celle du Musée national suisse (1889). De 1918 à 1939, à l'issue du Premier conflit mondial, la peur du camp bourgeois devant la montée du mouvement ouvrier, symbolisée au plan international par la Révolution bolchévique et, au plan national, par la Grève générale de 1918, amène sur le devant de la scène les avant-gardes réactionnaires, le discours sur l'*Ueberfremdung*, le concept de *Willensnation Schweiz* et la diffusion du modèle de la société corporatiste. De 1945 à 1970, la Suisse se singularise par la précocité du discours néo-libéral au travers du discours du « moins d'État » auquel s'ajoute une forte dose d'anticommunisme qui n'entre aucunement en contradiction avec le discours précédent ou avec l'intégration des socialistes au niveau fédéral.

Cependant, il serait faux de croire que tout est directement écrit à partir de 1891 et que l'élaboration de ce discours, fortement basé sur la vision de l'histoire des catholiques-conservateurs, s'est construite sans tensions. Ainsi, la remise en question de la tradition libérale de l'histoire nationale valut à l'aristocrate fribourgeois Gonzague de Reynold de perdre son poste à l'Université de Berne après la publication d'un essai de philosophie de l'histoire, *La Démocratie et la Suisse*, paru en 1929. Dix ans plus tard, la crise mondiale et l'accession d'Hitler au pouvoir étaient passées par là et de Reynold devenait l'instituteur national en chef.

Dans les manuels primaires, cette (re)construction sera un laboratoire privilégié de ce discours du *Sonderfall* helvétique et les légendes nationales articulées avec la Naissance de la Confédération en formeront l'élément essentiel. Cette reconstruction se produit au moment même où l'institution scolaire, notamment vaudoise, élabore ses premiers manuels d'histoire officiels destinés aux élèves et aux enseignants du primaire. Le terrain est alors largement à défricher et il n'existe pas encore de tradition scolaire autour du manuel, de son contenu et de ses fonctions. Le premier élément significatif de la construction qui va s'opérer au cœur des manuels peut être observé à partir de l'intégration dans les manuels du primaire des légendes nationales collectées par Jean de Müller (1837), l'historien favori des catholiques-conservateurs, et au sujet desquelles l'école positiviste n'attribue pas de valeur historique.

LE MANUEL ROSIER (1911) ET LES LÉGENDES NATIONALES

Dans le manuel primaire Rosier (1911), ces légendes figurent au sein de la deuxième partie de l'ouvrage consacrée à la Confédération des trois cantons. Cette partie est constituée de deux chapitres : le chapitre VI « Fondation de la Confédération » et le chapitre VII « Première guerre des Confédérés contre l'Autriche ». Ces légendes font l'objet des 15^e et 16^e lectures proposées par le manuel à la fin du chapitre VII. La 15^e lecture est consacrée à diverses légendes organisées autour des relations des baillis avec les Waldstaetten et les histoires de Conrad Baumgarten, Arnold von Mechtal, Werner Stauffacher et Walter Furst. Celles-ci trouvent leur conclusion dans le serment du Grütli, daté par Aegi Tschudi et de Müller, de novembre 1307. Son titre est « Les baillis autrichiens. Le serment du Grütli ». La 16^e lecture est entièrement consacrée à la légende de Guillaume Tell sous l'intitulé « Guillaume Tell. Expulsion des baillis ». Ces lectures ont été rédigées par William Rosier à partir du tome 2, Histoire de la Confédération suisse (de Müller, 1837). Ces deux lectures sont précédées d'une introduction intitulée « Les traditions nationales sur les origines de la Confédération ». Cette introduction sert à justifier la présence de ces légendes dans le cadre du manuel d'histoire. Pour le Rosier, il s'agit de prendre quelques précautions oratoires en proposant des événements, datés de 1307 par Tschudi et sortant du cadre de la chronologie établie avec le Pacte de 1291 (c'est nous qui soulignons en italique) :

Les grands faits de l'histoire ont été souvent *embellis* par la légende. Il en a été ainsi des événements qui ont amené la fondation de la Confédération... Des récits se transmettant de père en fils donnèrent lieu à des traditions et à des chants, tels que la ballade de Tell... et surtout par le célèbre Egide Tschudi (1575-1572). C'est ce dernier qui a donné un corps à ces traditions et les a fondues en un *récit émouvant*, rempli de détails pittoresques, mais dont aucun récit du XIV^e siècle ne fait mention. Il est impossible d'établir nettement, dans ce récit, la part de la légende et celle de la vérité. On ne peut, cependant, le rejeter entièrement. *Le souvenir du serment du Grütli, en particulier, doit se rapporter à un fait réel.* Quoi qu'il en soit, ces traditions nous

sont chères. *Nous aimons* les grandes figures de Guillaume Tell, Walter Furst, Werner Stauffacher, Arnold de Melchtal, qui personnifient *l'amour de la patrie* et la lutte pour la liberté. La gracieuse prairie du Grütli que la jeunesse suisse a achetée, en 1859, par une souscription nationale, pour en faire don à la Confédération, est le lieu vers lequel, lors de nos grandes fêtes patriotiques, se tournent *les pensées* des citoyens. (Rosier, 1911, p. 46)

Le Rosier entretient un dialogue invisible autant avec ses lecteurs qu'avec les historiens cités dans sa préface au sujet des légendes nationales : « Les œuvres remarquables de MM. Dändliker, Dierauer..., Maillefer... ont projeté une nouvelle lumière sur notre passé. Elles devaient naturellement entraîner un renouvellement de l'étude de l'histoire nationale à l'école. On désirait un ouvrage au courant de la science » (Rosier, 1911, p. iv). Mais cette ambition scientifique du manuel est subordonnée à un principe supérieur : « L'histoire de la Suisse est avant tout une histoire politique et morale » (Rosier, 1911, p. iii), et lorsqu'il y a tension entre les deux, la première doit céder le pas devant la seconde. Plus largement, Rosier (1911) indique, dans sa préface, l'intégration du discours de son manuel dans le concept de *Willensnation Schweiz* : « C'est l'histoire d'une démocratie républicaine ; c'est l'histoire d'un peuple, ou plutôt pendant longtemps, de plusieurs petits peuples se développant parallèlement, qui se sont groupés dans un effort commun vers la liberté » (p. iii).

Cette manière de faire confirme notre hypothèse qu'entre deux légitimités, celle du pouvoir et celle de l'histoire savante, le discours du manuel subordonne la deuxième pour mieux imposer la première.

DES LÉGENDES NATIONALES DANS LA TOURMENTE DES ANNÉES 1930 ET 1940

Dans le contexte historique de sa production et celui du discours du *Sonderfall*, il convient de souligner que la date de parution du manuel primaire Grandjean et Jeanrenaud (1941) coïncide avec une situation historique particulière pour la Suisse puisqu'il paraît en 1941 au moment où l'avenir du pays est remis en cause par la situation politique internationale. En effet, les puissances de l'Axe sont alors au maximum de leur expansion en Europe. Ce manuel est également à replacer dans le contexte des commémorations du 650^e anniversaire de la naissance de la Confédération.

Pour sa part, le manuel secondaire Michaud (1939) paraît dans la foulée du Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les moyens de maintenir et de faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération du 9 décembre 1938, mieux connu sous la dénomination de la Défense spirituelle, et vulgarisé en 1939 par l'Exposition nationale, la Landi, à Zurich.

Dans le manuel Michaud (1939), les légendes nationales font l'objet d'un chapitre spécifique, aux pages 20 à 23, qui fait suite au chapitre III « Les premières luttes contre les Habsbourg ». Ce chapitre se conclut sur le pacte

de Brunnen de 1315. Le manuel reprend la datation de Tschudi de novembre 1307 pour le Serment du Grütli et de janvier 1308 pour le début de la révolte contre les baillis. De son côté, le manuel Grandjean et Jeanrenaud (1941) les insère en quatrième point du premier chapitre « Fondation de la Confédération — Premières luttes pour l'indépendance » entre le point trois consacré à Rodolphe de Habsbourg et le point cinq concernant le Pacte de 1291 (pp. 8-11). Contrairement au manuel Michaud et au Rosier, ces événements rapportés par les légendes seraient antérieurs à la signature du Pacte et le manuel indique à propos du Serment du Grütli « ce serait la première alliance fédérale dont on ignore la date » (Grandjean et Jeanrenaud, 1941, p. 9).

Dans les deux manuels, les légendes nationales passent du statut de lecture au statut de texte principal. Ces récits restent accompagnés, comme dans le Rosier, d'un texte introductif et, pour le manuel Michaud, d'un paragraphe de conclusion (Tableau 1). Un dialogue invisible et silencieux se noue entre les deux manuels à propos de la datation de ces légendes. Cette différence de datation traduit partiellement les débats historiographiques de leurs époques à leur sujet.

Basées sur la chronique du *Livre blanc de Sarnen* (1470),¹ les légendes nationales sur la fondation de la Confédération helvétique entretiennent les débats non seulement au sujet de l'authenticité des faits relatés, mais également quant à leur rapport avec le pacte de 1291. En effet, la chronique place ces événements en 1307. Rejetées par l'histoire (hyper)positiviste du 19^e siècle qui estime tout aussi passionnante l'histoire « véritable » de la Confédération, elles occupent une place de premier ordre dans la foi populaire que Rosier traduit par l'amour de la patrie. Cependant, le débat scientifique prend un tour nouveau à partir de 1927 avec la publication par l'historien lucernois Karl Meyer (1885-1950) de son étude sur *La Tradition de la libération de la Suisse centrale*. Cette étude tend à la réhabilitation historique du Serment du Grütli et de l'histoire de Guillaume Tell ainsi qu'à une interprétation fondée sur l'idée qu'une action politique de communautés paysannes alpines était à l'origine du récit traditionnel (Meyer, 1927). En 1941, Meyer publiera le livre d'histoire commémoratif du 650^e anniversaire de la Naissance de la Confédération suisse.

Face à lui, se dressa une grande partie de la communauté historienne et plus particulièrement l'historien zurichois Hans Nabholz (1874-1961), président de la Société générale suisse d'histoire (dès 1928) et du Comité international des sciences historiques, soucieux d'insérer les premiers pactes dans leur contexte germanique et européen, et fidèle à l'école positiviste. Pour sa part, en 1938, Bruno Meyer (1911-1991), archiviste thurgovien, publiait le résultat de ses recherches sur les premières alliances et replace les faits avant la bataille de Morgarten.

TABLEAU 1. *Les légendes nationales dans les manuels Grandjean et Jeanrenaud et Michaud*

Grandjean et Jeanrenaud (1941)	Collection Gilliard, Manuel Michaud (1939)
Les traditions nationales sur la libération des Waldstaetten (pp. 8-11) :	Les traditions nationales (pp. 20-23) :
<p><i>La tradition a gardé le souvenir de plusieurs révoltes des Waldstaetten que certains historiens actuels estiment pouvoir placer avant ou pendant le règne de Rodolphe. Ces récits, rédigés plus de deux siècles après les événements qu'ils narrent, correspondent peu aux documents qui nous sont parvenus. Par exemple dans les actes du XIII^e siècle, on ne trouve pas les noms de Guillaume Tell et de Gessler...</i></p>	<p><i>Les Waldstaetten gardèrent le souvenir de leurs premières difficultés. Mais, avec le temps, ils perdirent la notion exacte des événements ; en se les transmettant de père en fils, ils les transformèrent et les embellirent. Leurs récits donnèrent naissance à des légendes, qui n'ont pas l'authenticité de faits historiques prouvés par des documents. Les voici, telles qu'elles furent mises par écrit beaucoup plus tard...</i></p>
<p>Pas de conclusion dans le Grandjean et Jeanrenaud, mais une note en bas de page après la dernière phrase de ce point 4 :</p>	<p>§ 19. Valeur historique des légendes</p>
<p>« Ici se termine le récit traditionnel de la fondation de la Confédération. »</p>	<p>La plupart des faits rapportés dans ces légendes ne sont donc pas contrôlables. Mais il est certain qu'on peut retrouver dans chacune d'elles une part de vérité historique. Le récit de Conrad Baumgarten est conforme à la coutume qui accordait au seigneur le droit de se faire héberger par ses paysans. La prise de bœufs par le valet Landenberg rappelle les saisies que les seigneurs ordonnaient quand on ne leur payait pas les redevances. La remarque de Gessler à propos de la maison de Stauffacher s'explique quand on sait que toute construction de pierre était, à cette époque, considérée comme une forteresse ; seul le seigneur avait le droit d'en posséder. Enfin il n'est pas impossible que des fonctionnaires autrichiens aient vraiment eu des exigences tracassières, dont le souvenir s'était conservé. Quant à la légende de Tell, c'est celle de l'habile archer, qui n'est pas particulière à la Suisse, mais se retrouve dans les traditions d'autres pays.</p>

Venons-en maintenant à la traduction de ce débat dans nos manuels scolaires (Tableau 1). Concernant la justification de la présence de ces légendes dans le texte principal du manuel, le Grandjean et Jeanrenaud les justifie par les travaux de Karl Meyer (« certains historiens actuels »), ce qui suffit à authentifier « ces révoltes » comme faits historiques. Seules leurs dates exactes nous

seraient inconnues, ce qui expliquerait une datation approximative (« avant ou pendant le règne de Rodolphe »). Enfin, le Grandjean et Jeanrenaud distingue la date des faits relatés et celle de leur rédaction. Pour sa part, le Michaud développe et nuance la question pour en faire une leçon de méthode historique. Il n'attribue pas aux légendes la caractéristique de faits historiques. Néanmoins, l'absence de fait historique précis n'empêche pas ces légendes de contenir en leur sein une part de vérité historique en mettant en relation ces légendes avec des connaissances historiques propres à la période considérée. Par ce biais, les élèves entrent ici dans les termes d'un débat historique et du travail de l'historien. Certes, un seul discours est présenté, mais un autre réside en creux (« il n'est pas impossible »). Comme pour le Grandjean et Jeanrenaud, le Michaud distingue la date où de tels événements auraient pu se produire de celle de leur rédaction. En procédant de la sorte, le paragraphe 19 du manuel Michaud intègre, sans le nommer, le discours de l'historien Karl Meyer tout en adoptant la datation des événements faite par son homologue Bruno Meyer.

Dans l'opération historiographique réalisée par le Michaud, les éléments sont présentés sans référence directe à l'état de la science historique sur le sujet concerné. Le Grandjean et Jeanrenaud procède de manière comparable en indiquant de manière elliptique « certains historiens ». Il est intéressant de souligner que cela n'est pas une fatalité du manuel d'histoire. En effet, à la même époque, le manuel fribourgeois Suter / Castella destiné aux élèves du collège (gymnase pour les Vaudois) intègre un large développement historiographique concernant les légendes nationales, sans que celles-ci ne soient résumées ou développées dans le corps même du manuel (Suter, 1941, pp. 74, 80).

Concernant les légendes présentées, le Grandjean et Jeanrenaud articule son texte autour de deux légendes-clés de l'imaginaire national : le serment du Grütli et Guillaume Tell, alors que le Michaud les intègre dans un mouvement plus vaste englobant la question des baillis et la révolte contre ces derniers. Ces choix ne sont pas sans conséquence dans le cadre de la Naissance de la Confédération ainsi que dans la conception d'une Histoire suisse. En omettant la révolte finale contre les baillis, le manuel Grandjean et Jeanrenaud thématise ces légendes en fonction d'une lutte des Waldstaetten contre des éléments étrangers (les Habsbourg) et enlève toute question éventuelle à propos de luttes sociales de certains Waldstaetten contre les baillis et l'ordre établi. De plus, il s'agit d'une omission qui prend tout son sens à la lecture de la note finale émise par le Grandjean et Jeanrenaud sur ces légendes : « Ici se termine le récit traditionnel de la fondation de la Confédération ». En effet, non seulement le Grandjean et Jeanrenaud escamote la révolte – le Michaud dit même que « la mort de Gessler fut le signal de la révolution » – des Waldstaetten contre les baillis, mais il produit aussi une sorte de faux explicite puisque tel n'est pas le point de chute final des légendes du *Livre blanc de Sarnen*. En procédant de la sorte, le manuel Grandjean et Jeanrenaud confirme sa forte implication comme traduction scolaire de l'idéologie de la Défense spirituelle.

LE TOURNANT DES ANNÉES 1970 : DÉBOULONNONS LE MYTHE

Il faudra attendre le début des années 1970 pour assister à la remise en cause des historiographies nationales et cela aboutira, dans le cas suisse, à la remise en cause de l'exception suisse (*Sonderfall*). Cependant, avant que la science historique et ses outils ne retraversent l'histoire suisse et la sortent de l'influence du champ littéraire, une crise d'identité suisse, autrement dit l'expression d'un « malaise helvétique » à l'égard du *Sonderfall*, se développe à partir du milieu des années 1960. Culturellement, ce sont les cinéastes suisses qui, par leur questionnement critique des mythes helvétiques, « perceptible dès l'Expo 64 dans les courts métrages d'Henry Brand » (Kadelbach, 2010, p. 135), créèrent les premiers scandales avant des remises en question plus profondes. Au côté du cinéma, la littérature n'était pas en reste et contribua, dès 1965, de « manière décisive à l'érosion du mythe du *Sonderfall* » (Kadelbach, 2010, p. 140). Ensuite, parallèlement à la parution du rapport Bonjour sur le rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale, Christoph Geiser, écrivain et objecteur de conscience, « démontait la version officielle d'une Suisse neutre pendant la Guerre dans un texte paru dans la revue non conformiste *Neutralität* sous le titre "Der Anschluss fand statt" [L'Annexion a eu lieu] » (Kadelbach, 2010, p. 135). Enfin, Max Frisch et son *Guillaume Tell pour les écoles* (1972) s'en prenaient à la tradition et brisèrent ce faisant le miroir du consensus « Swiss made ».

Dans le champ historique, il faut attendre la parution en 1982-1983 de la *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses* pour que la démythologisation de l'histoire suisse et la réduction de sa dépendance à l'égard de la politique officielle soient diffusées dans le grand public provoquant le débat, voire la polémique, notamment concernant le rôle de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale. L'historiographie de l'ancienne Confédération était remise en cause quant à sa qualité d'État – qui plus est paysan (*Bauernstaat*) – et à l'idée d'une Confédération au destin unique pratiquant dès 1291 la démocratie (directe) et la défense armée.

Dans la sphère scolaire, la publication en 1982-1983 de la *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses* coïncida avec la publication dans la foulée de nouveaux manuels scolaires dans le canton de Fribourg. Ainsi, en 1984, l'*Histoire suisse* des éditions Fragnière (Dorand, Stevan, Vial et Walter, 1984) était publiée et intégrait déjà, jusqu'à la quasi-recopie de certains passages, les acquis scientifiques de la *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*.

Dans sa conception, le manuel d'histoire suisse Fragnière (1984) se calquait sur celle prévalant dans les manuels français Bordas. La matière est découpée en doubles pages. Sur la page de gauche figure le texte principal du manuel accompagné ou non de péri-textes iconographiques ou textuels. La page de droite est elle entièrement composée de péri-textes de différentes natures. Cependant, il ne s'agit pas de lectures, mais de sources historiques (textuelles

ou iconographiques) ou de tableaux de données. Ces documents donnent à voir le matériau sur lequel l'historien travaille ou le résultat des données collectées et construites par l'historien.

Les légendes nationales figurent aux pages 58 et 59 du manuel. Le titre est « La tradition » et cette double page fait suite à une double page consacrée au pacte de 1291. Le dispositif choisi rompt immédiatement avec les dispositifs précédents. L'organisation elle-même du manuel sépare physiquement les légendes nationales de l'année 1291 et de son pacte. Les légendes sont ainsi placées dans un autre moment de l'histoire nationale. Ensuite, le titre de ce chapitre ne fait plus de référence à la nation, exit donc les « traditions nationales » ou les « légendes nationales ». Enfin, les péri-textes sortent de l'univocité des manuels précédents.

Le texte principal du manuel Fragnière est organisé en quatre paragraphes. Le premier paragraphe présente la version de la tradition : « Selon la tradition, la Suisse est née du **serment du Grütli**² où trois représentants des communautés rurales, excédés par les abus des baillis habsbourgeois, ont juré de délivrer le pays de la servitude » (Dorand et coll., p. 58). À cette tradition s'opposent, au deuxième paragraphe, les faits présentés dans les chroniques : « Dans les chroniques des XIII^e et XIV^e siècles, on ne trouve nulle trace de Guillaume Tell, de Gessler, ni des trois conjurés du Grütli » et la réalité historique : « De plus, les rapports avec les Habsbourg, décrits dans le récit, ne sont pas conformes à la réalité historique » (p. 58).

Vient ensuite la nature de cette tradition, plus particulièrement concernant la personne de Guillaume Tell : « Certains historiens affirment que l'histoire de Tell repose sur un fait authentique, mais qu'elle s'est déformée à travers le temps. **Mythe ou réalité**, elle se perpétue et se transforme » (Dorand et coll., p. 58) ; son internationalisation se trouve en opposition à une appropriation uniquement nationale ou nationaliste du personnage :

Elle traverse les océans et connaît un grand succès aux États-Unis ; l'arbalétrier a symbolisé la lutte pour l'indépendance nationale. Le poète allemand Schiller en fait le héros d'un drame et accroît sa célébrité ; Tell inspire de nombreux artistes : Hodler, Victor Hugo, Rossini... (Dorand et coll., p. 58)

Au paragraphe précédent, Guillaume Tell avait déjà été réduit en avatar helvétique de Robin des Bois : « Il s'agit donc d'une **légende** qui apparaît pour la première fois vers 1470, au moment où les Anglais découvrent Robin des Bois » (Dorand et coll., p. 58). Le manuel conclut sur l'ambiguïté du personnage et son appropriation multiple : « Admiré par les uns, critiqué par les autres, Guillaume Tell **incarne la liberté**, mais passe aussi pour un meurtrier, voire un assassin, ou du moins pour un **perturbateur de l'ordre public**. On se l'approprie pour défendre les causes les plus contradictoires » (p. 58).

Un tel traitement des légendes nationales, et plus particulièrement de Guillaume Tell, génèrera le jugement suivant de la part de Jean-Francois Bergier (1988) :

Parallèlement [à la parution dans la NHSS], un manuel scolaire officiel rejetait [Guillaume Tell], sans autre forme de procès, au rayon des pures légendes. N'est-ce point un paradoxe que les jeunes savants porteurs d'une histoire qu'ils veulent « nouvelle », ouverte aux mentalités, reproduisent pourtant le positivisme hypercritique du XIX^e siècle ? (p. 415)

Le manuel Fragnière ne discute même pas pour savoir si ces faits auraient pu avoir eu lieu avant la signature du pacte ou en 1307 comme l'indiquent les mentions dans les chroniques. Le cœur du dispositif consiste à disserter sur le fait de savoir si ces légendes appartiennent au mythe ou à la réalité. La thèse du mythe prévaut fortement sur celle de la réalité et du vraisemblable. La morale et l'exemplarité sont maintenant évacuées du livre d'histoire. Le discours politique officiel est lui considérablement malmené. Une brèche apparaît entre le discours tenu dans le champ scientifique et celui du champ politique. Bientôt viendra l'exposition universelle de Séville en 1992 et l'affirmation portée au sein même du pavillon officiel suisse par l'artiste Ben que la Suisse n'existe pas.

LA COLLECTION BOURGEOIS ET ROUYET (1994) : ENTRE DEUX RIVES ?

Dans le manuel consacré au Moyen-Âge et aux Temps modernes, les légendes nationales (collection Bourgeois et Rouyet, version A, Andenmatten et Dubuis, 1994) figurent aux pages 168-171 dans un chapitre intitulé « L'image de la Suisse ».

Le titre du sous-chapitre consacré aux légendes nationales s'intitule « La Fondation légendaire de la Confédération ». Ce sous-chapitre est précédé d'un autre intitulé, « Naissance d'une nation », qui s'intéresse aux premières ébauches d'une identité nationale, à la perception de la Confédération comme pays par ses voisins, à la formation de son nom, à la formation du caractère suisse, aux pratiques religieuses nouvelles et, enfin, à la croix fédérale.

Immédiatement, l'organisation du manuel distingue les événements de 1291 des récits légendaires apparaissant à la fin du 15^e siècle. Cette distinction est renforcée de deux manières. Premièrement, des éléments nouveaux et distincts des légendes décrivent la prise de conscience progressive et plus tardive des Confédérés de former un pays nouveau. Deuxièmement, ce chapitre s'inscrit dans une autre partie du manuel que celle consacrée à la « Naissance de la Confédération » (Andenmatten et Dubuis, 1994, pp. 148-155). En effet, « L'image de la Suisse » fait partie d'« Un temps de mutation » alors que la « Naissance de la Confédération » est le dernier chapitre de la partie intitulée « L'Europe féodale ».

Les titres des sous-parties du sous-chapitre « La Fondation légendaire de la Confédération » indiquent clairement l'orientation des propos du texte principal à propos de ces récits légendaires :

1. Récits héroïques
2. Constitution du mythe
3. Fonction du mythe (Andenmatten et Dubuis, 1994, pp. 168-170)

Pour sa part, le premier paragraphe du chapitre forme le plan de travail de l'entier de celui-ci et précise tant les intentions que la position adoptée par les auteurs pour cette période et les liens existants ou non avec 1291 :

Au début du XIV^e siècle, personne ne considérait les Confédérés comme les habitants d'un seul et même pays. Leur alliance n'était ni assez ancienne, ni assez forte pour que leur territoire apparaisse comme un tout... C'est toutefois à la suite de la bataille de Sempach que la Confédération va apparaître comme un pays. La mort de Léopold joue un rôle décisif... Dès lors, entre la fin du XIV^e et le début du XVI^e, les Confédérés acquièrent une identité nationale : le pays reçoit un nom et on prête à ses habitants un caractère commun. Un drapeau s'impose. Enfin, on écrit des récits héroïques de l'histoire de l'indépendance. (Andenmatten et Dubuis, 1994, p. 165)

Concernant la nature d'un mythe, les auteurs nous indiquent qu'

un mythe utilise des éléments de plusieurs sortes : des souvenirs historiques, des objets ou des monuments qu'on a sous les yeux, des récits tirés de contes et légendes. On retrouve un peu de tout cela dans les récits légendaires de la fondation de la Confédération. (Andenmatten et Dubuis, 1994, p. 168)

Au terme de ce bref parcours, nous pouvons relier les propos des auteurs à deux préoccupations historiennes des années 1980 à 1990, à savoir celle concernant les identités nationales et leur formation et celle en rapport avec les lieux de mémoire. Dans le champ des sciences sociales et plus particulièrement en histoire, le couple histoire et mémoire trouve de la vigueur dans les années 1980 avec la parution des ouvrages *Les lieux de mémoire*, dirigés par Pierre Nora (1984). Désormais, la notion de « lieux de mémoire » devient un concept adopté tant par les études historiques que par le public. Il s'agit d'écrire l'histoire de la nation, non plus à partir de ses constituants objectifs, mais à partir des objets matériels ou immatériels dans lesquels elle s'est symboliquement investie. D'objet d'histoire pour comprendre le passé depuis le présent, la mémoire devient un enjeu politique pour comprendre le présent depuis le passé.

Au sein du manuel et de son chapitre sur l'image de la Suisse, le traitement des mythes nationaux, de leur constitution et de leur fonction ou le travail autour d'un objet symbolique comme la croix fédérale ou le drapeau traduisent effectivement, à la sauce helvétique, ce questionnement historique autour de la question histoire et mémoire ainsi que des lieux de mémoire. Le manuel traduit

également le tournant historiographique qui s'empare des historiens suisses et d'une Suisse qui devrait, à première vue, être épargnée par les soubresauts provoqués par la chute du Mur. Mais, comme l'indique Studer (1999), avec la fin de la Guerre froide, l'heure était à « une remise en cause généralisée des cadres de références dans tous les pays occidentaux » (p. 31). De plus, ce revirement historiographique s'est produit, note Herrmann (2005), à un moment où la Suisse se prépare à fêter — comme la France avec le bicentenaire de la Révolution française — quelques dates jubilaires (1291, 1648, 1798, 1848).

En Suisse, la fin du communisme en Europe de l'Est dessert, symétriquement, l'étau construit avec la Défense spirituelle où, après 1945, la crainte du nazisme est remplacée par l'épouvantail communiste, ce qui empêchait tout discours critique sur le *Sonderfall*. La chute du Mur (1989) coïncide avec une mutation de l'historiographie nationale et le récit officiel du passé prend, en une décennie environ, une nouvelle direction, tant au niveau des événements du passé que de la manière dont ils avaient été présentés (Herrmann, 2005, p. 139). Premier dans la chaîne des commémorations, le Pacte de 1291 est désacralisé par la communauté des médiévistes et « le propos fut alors de questionner les fonctions et l'utilité d'une telle saga dans les schèmes mentaux de la société médiévale » (Herrmann, 2005, p. 144).

Dans la foulée, la communauté historique se plonge « dans l'exploration du phénomène national et identitaire ». Les chercheurs des années 1990 se penchèrent alors « sur l'abondante littérature produite par le régime radical et, plus particulièrement, sur son exploitation du passé ». On s'intéressa alors au « rôle que la narration officielle du passé joua » dans l'instrumentalisation de la saga helvétique par le pouvoir (Herrmann, 2005, p. 145). Pour Herrmann (2005), il s'agissait ainsi de passer « d'un récit qui construisait le national à une narration qui construit l'international » et d'aménager « les nouvelles conditions d'existence nationale provoquées par la chute du communisme » (p. 148).

Les ouvrages de la collection Bourgeois et Rouyet s'inscrivent parfaitement dans cette narration qui construit l'international en intégrant les pages d'histoire suisse à une histoire européenne. Elle les intègre d'autant mieux qu'à cette même époque les conseillers fédéraux — et en premier lieu les romands — insèrent la dimension européenne et internationale dans leur discours.

Pour autant, l'utilisation, par les auteurs de la collection Bourgeois et Rouyet, des concepts d'identité nationale, de peuple et d'État paysan à partir des 14^e et 15^e siècles — et non plus dès le Pacte de 1291 comme dans les anciens manuels — intrigue³ :

Bien que certains Confédérés soient des nobles ou des habitants des villes, tous acceptent comme idéal les valeurs paysannes : goût du travail, attachement à la terre, esprit d'économie.

Dès le XV^e siècle, plus personne ne doute que le peuple suisse existe et que les Suisses se ressemblent. (Andenmatten et Dubuis, 1994, p. 166)

D'une part, l'émergence – et non son acquisition – d'une conscience nationale n'est reconnue par les historiens qu'à partir de la fin du 15^e et le début du 16^e siècles en Suisse (Marchal, 1992). En replaçant l'émergence de ce sentiment national dans le prolongement de la bataille de Sempach, la collection Bourgeois et Rouyet ferait sien le discours développé par Oeschli, Dierauer et Dändliker lors des commémorations du 600^e anniversaire de la Confédération de 1891 et réconciliant protestants-radicaux et catholiques-conservateurs face à la montée du mouvement ouvrier (Buchbinder, 2002, p. 234).

D'autre part, si l'on peut parler pour cette période de la fin du 15^e et début du 16^e siècles de l'émergence d'une conscience nationale, on s'accorde généralement pour réserver le concept d'identité nationale au développement des phénomènes nationaux du 19^e siècle. Ce concept serait à réserver au développement de l'État fédéral, créé en 1848.

Par ailleurs, l'unanimité d'une acceptation de l'idéologie du *Bauernstaat* conduit les auteurs du manuel Bourgeois et Rouyet à ériger, dans la foulée, un peuple suisse fort anachronique lui aussi. Comme l'indique Kreis (1994) à partir de l'étude de Sablonier publiée en 1991 sur l'aménagement de cette idéologie au 18^e siècle et son utilisation aux 19^e et 20^e siècles : « Il semble que les historiens du XX^e siècle soient moins les idéologues actifs que les victimes d'une image toute faite qu'ils transmettent ingénument » (p. 60).

La brèche ouverte par le manuel Fragnière entre le discours tenu dans le champ scientifique et celui du champ politique n'aura eu qu'un bref temps et se referme. À ce titre, il est intéressant de constater que la collection Bourgeois et Rouyet réintroduit les légendes par l'intermédiaire de péri-textes textuels : l'un consacré à « La légende du Grütli », l'autre à « La légende de Guillaume Tell ». Chacun de ces péri-textes fait face sur la page de droite au texte principal du manuel. Très symboliquement, la vision scientifique et la version politique de l'histoire suisse s'affrontent ainsi. Mais la composition elle-même avec ses encadrés sur fond bleu, comprenant des illustrations, attire en premier lieu l'œil du lecteur sur les péri-textes et non sur le texte principal. De plus, nous retrouvons la fonction de lecture des anciens manuels. Les temps verbaux utilisés sont symptomatiques à cet égard puisque le texte principal est organisé autour du présent comme temps de base alors que les péri-textes des légendes nationales le sont autour du passé simple, temps par excellence du récit. L'heure est bientôt au repli identitaire et ce manuel l'annonce.

UNE HISTOIRE DE SÉRIE B ?

Une des particularités de la collection Bourgeois et Rouyet consiste dans le fait qu'elle a été déclinée en deux versions pour des élèves de même âge, mais inscrits dans des voies différenciées : une version A, rédigée par des universitaires, pour des élèves qui, au terme de leur scolarité obligatoire, iront au

gymnase (lycée) et une version B, adaptée par des enseignants, pour des élèves qui iront en formation professionnelle intégrée.

Concernant les légendes nationales, l'analyse de la version B, met premièrement en évidence une forte réduction du texte principal du manuel qui désormais occupe moins de l'entier de la page 153. En outre, les deux péri-textes demeurent *in extenso* à la suite et non plus en vis-à-vis du texte principal. Ces deux péri-textes occupent désormais trois pages (Andenmatten et Darioly, 1994, pp. 154-156) : deux pages pour Guillaume Tell et une page pour la légende du Grütli. En fusionnant avec le texte principal, ces deux péri-textes en forment la continuité et ils ne s'opposent plus au discours de l'histoire savante des années 1980 et 1990. En d'autres termes, en totale opposition avec la version A du manuel, le mythe remplace l'histoire. De manière tout aussi révélatrice, le terme des « *Waldstaetten* », issu des anciens manuels, est réintroduit en lieu et place des « cantons primitifs » de la version A.

Concernant le point consacré au caractère suisse, un autre principe de fonctionnement est réintroduit avec la construction d'un discours basé sur le « Nous et les Autres ». Cette manière de faire interfère avec le programme général de la version A. Ainsi, la phrase suivante de la version A : « La société médiévale était très hiérarchisée... » (Andenmatten et Dubuis, 1994, p. 167) est remplacée, dans la version B par : « Alors que toute l'Europe vit dans le système féodal, les Confédérés refusent souverains et nobles, et se gouvernent eux-mêmes » (Andenmatten et Darioly, 1994, p. 152). Alors que dans le même temps, la version A précisait quelques lignes plus bas : « Bien que certains Confédérés soient des nobles ou des habitants des villes, tous acceptent comme idéal les valeurs paysannes... » (Andenmatten et Dubuis, 1994, p. 152).

Non seulement la version B produit un contresens historique, mais celui-ci est lourd de conséquences. Ce faisant, la Suisse est hissée au rang de *Sonderfall*, d'une entité post-féodale, alors qu'il n'en est rien. En outre, le manuel soutient que la forme politique et sociale de la Suisse serait différente et qu'elle s'opposerait à une Europe restée féodale. Dans ce passage, l'Europe se substitue ainsi à l'ennemi héréditaire qu'était l'Autriche ou les Habsbourg. Autrement dit, dans le « Nous et les Autres », l'Europe prend la place des Autres. Le discours de la version B est ainsi contaminé par le discours idéologique de la droite réactionnaire et populiste du début des années 1990.

Dans le contexte de l'histoire suisse, la réécriture des deux chapitres étudiés a pour conséquence de vider de sa substance et de dénaturer la vision historiographique proposée par la version A. La version B en revient à l'historiographie des anciens manuels sous une forme renouvelée post-Guerre froide. Parmi les anciens manuels, la filiation est plus que fortement réintroduite avec le manuel Grandjean et Jeanrenaud, voire le manuel Rosier, tous deux destinés, à leur époque, aux élèves de l'école primaire.

Par ailleurs, la version B apporte un éclairage sur la révision idéologique qui est en cours, à droite de l'échiquier politique, après ou parallèlement à l'échec de l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen. Cette révision emboîte, consciemment ou non, le pas à l'idéologie que ne cesse de marteler la droite réactionnaire et populiste de ce pays. Celle-ci, par ailleurs, réagence le discours de la Défense spirituelle et celui développé, selon la formule d'Hans-Ulrich Jost (Jost et Pavillon, 1992), par les avant-gardes réactionnaires de l'entre-deux-guerres.

Pour l'histoire suisse, le récit national traditionnel est réintroduit silencieusement, ainsi que la filiation avec le discours produit en 1569 par Tschudi, puis repris par de Müller en 1837. À ce titre, il est frappant, plus particulièrement pour les légendes nationales, de retrouver encore et toujours des îlots textuels directement issus, mais jamais contextualisés ou identifiés comme tels, de ces vénérables ouvrages.

CONCLUSION

L'argumentation de nos manuels doit être replacée dans son rapport au discours officiel de 1941, articulé autour du concept de la Défense spirituelle. Ce patronage a ainsi mis en lumière le discours diffusé, au sein du manuel, par l'institution scolaire, d'un récit national scolaire qui deviendra canonique. En effet, ce récit s'adaptera, par la suite, au contexte de la Guerre froide ; le péril communiste remplacera alors le spectre de l'Allemagne nazie. Cette forme choisit une argumentation narrativisée, soit un discours ayant les formes de la narration, mais comportant un discours argumentatif sous-jacent. Cette manière de faire présente l'indéniable avantage d'exclure le discours d'un autre (ou un discours autre) et escamote ainsi le débat, transformant de ce fait le récit historique en discours de vérité.

Pour sa part, l'incroyable durabilité de nos collections de manuels, soit plus de quarante ans pour le manuel Grandjean et Jeanrenaud (utilisé officiellement au primaire de 1941 à 1986), renforce ce discours de vérité et rend difficile toute évolution ultérieure de ce discours. S'y ajoute le fait, pour le Grandjean et Jeanrenaud, que ses fondations remontent au manuel Rosier de 1911.

Ce discours officiel perdure, au sein des manuels d'histoire vaudois, jusqu'à la dernière version étudiée, soit la version B de la collection Bourgeois et Rouyet qui n'hésite pas, suivant les cas, à reprendre elle aussi le discours du manuel Rosier. La version A diffère quelque peu pour replacer, cette fois-ci, l'histoire suisse sous l'angle de la construction européenne.

Située à la charnière de l'ouverture de la Suisse à l'Europe et de la tentation du repli sur soi, les versions A et B de la collection Bourgeois et Rouyet illustrent les deux attitudes principales des autorités à l'égard de l'Europe. D'un côté, la rédaction de cette dernière collection de manuels débute alors que le Conseil

fédéral, les Chambres fédérales et plus particulièrement encore la Suisse romande souhaitent intégrer l'Espace économique européen (EEE). De l'autre, la fin de sa rédaction et la parution de la collection interviennent alors que l'échec de l'intégration à l'EEE est consommé et qu'un repli identitaire pointe. La tendance au repli identitaire est confirmée avec la dernière collection introduite dans les écoles vaudoises en 2011. En effet, désormais, ce sont les anciennes collections de manuels qui font office de lecture pour les légendes nationales à propos du Serment du Grütli et de Guillaume Tell (Champigny, Engelberts et Bujard, 2011). En effet, cette dernière collection, utilisée désormais dans les classes du canton de Vaud, intègre le texte principal du manuel Grandjean et Jeanrenaud de 1941, sous la forme d'un document-source, pour traiter de ces légendes.⁴ Ces deux légendes figurent dans deux chapitres étiquetés « Patrimoine », soit la traduction scolaire des « Lieux de mémoires », constitués essentiellement de péri-textes textuels et iconographiques. Le tout est accompagné d'un bref texte de présentation du thème, de questions portant sur les péri-textes et d'un texte de synthèse à rédiger par les élèves. Le serment du Grütli figure dans un chapitre « Légendes et symboles de la Suisse » (Champigny, Engelberts et Bujard, 2011, pp. 22-23) comprenant en outre la prairie du Grütli, l'arbalète comme label du « Swiss made » et la statue les « Trois Suisse » présente dans le hall du Palais fédéral à Berne. Concernant Guillaume Tell, ce dernier est l'objet d'un chapitre spécifique (pp. 24-25).

Au final, l'histoire suisse à l'école se construit toujours dans un rapport du « Nous et l'Autre » (des Habsbourg jusqu'à l'Europe aujourd'hui). Cet Autre représente le danger susceptible de nous diviser et de remettre en cause notre *Sonderfall*. En cela, le discours éducatif ainsi diffusé par nos manuels est un vecteur important de notre psyché collective qui nous empêche d'aborder sereinement l'Autre et le monde extérieur.

Ce faisant, avec les dernières collections de manuels d'histoire, c'est l'évolution de nos rapports avec l'Union européenne qui est aussi balisée au plus grand profit de la droite réactionnaire et populiste (CICAD, 2010). C'est à une tentative de remise à l'ordre, après les doutes et les remises en question des années 1970 et 1980, à laquelle nous assistons jusqu'à aujourd'hui. Au plan politique, c'est la voie de l'*Alleingang* (voie solitaire) qui se profile à l'arrière-plan. L'acceptation en votation populaire, le 3 février 2014, de l'initiative intitulée « Contre l'immigration massive » s'inscrit dans ce continuum idéologique dont la figure de proue est le parti gouvernemental de droite populiste de l'Union démocratique du Centre (UDC).

NOTES

1. Le Livre blanc de Sarnen est un document datant de 1470 environ contenant des manuscrits sur les premiers confédérés suisses. Ce n'est pas une œuvre publiée en tant que telle.
2. Les éléments en gras dans les extraits le sont dans le manuel Fragnière.
3. « Dès lors, entre la fin du XIV^e et le début du XVI^e, les Confédérés acquièrent une identité nationale : le pays reçoit un nom et on prête à ses habitants un caractère commun. Un drapeau s'impose » (Andenmatten et Dubuis, 1994, p. 165).
4. À noter que le manuel date de manière erronée ces textes. La date indiquée est celle de la dernière édition (1969). Or, ces textes n'ont pas été modifiés depuis la première édition de 1941.

RÉFÉRENCES

- Andenmatten, B. et Darioly, R. (1994). *Le Moyen-Âge, les temps modernes : version B*. Lausanne, Suisse : LEP Loisirs et pédagogie : Edipresse-Livres.
- Andenmatten, B. et Dubuis, P. (1994). *Le Moyen-Âge, les temps modernes : version A*. Lausanne, Suisse : LEP Loisirs et pédagogie : Edipresse-Livres.
- Bergier, J.-F. (1988). *Guillaume Tell*. Paris, France : Fayard.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris, France : Fayard.
- Buchbinder, S. (2002). *Der Wille zur Geschichte : Schweizer Nationalgeschichte um 1900 : die Werke von Wilhelm Oechsli, Johannes Dierauer und Karl Dändliker* [La volonté par l'histoire : l'Histoire nationale suisse autour de 1900 : les œuvres de Wilhelm Oeschli, Johannes Dierauer et Karl Dändliker]. Zürich, Suisse : Chronos.
- Champigny D., Engelberts D. et Bujard J. (dir.). *Histoire 7^e* (2011). Paris, France : Nathan.
- Coordination Intercommunautaire contre l'Antisémitisme et la Diffamation (CICAD). (2010, 4 novembre). *L'UDC veut rompre avec « l'enseignement gauchiste »*. Repéré à <http://www.cicad.ch/fr/ludc-veut-rompre-avec-l-enseignement-gauchiste.html>
- de Müller, J. (1837). *Histoire de la Confédération Suisse* (traduit par C. Monnard). Lausanne, Suisse : B. Corbaz.
- Dorand J.-P., Stevan D., Vial J.-C. et Walter F. (1984). *Histoire de la Suisse*. Fribourg, Suisse : Fragnière.
- Foucault, M. (1966). *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*. Paris, France : Gallimard.
- Foucault, M. (1969). *L'Archéologie du savoir*. Paris, France : Gallimard.
- Frisch, M. (1972). *Guillaume Tell pour les écoles*. Lausanne, Suisse : La Cité.
- Grandjean, H. et Jeanrenaud, H. (1941). *Histoire de la Suisse. Volume II*. Lausanne, Suisse : Librairie Payot.
- Heidmann, U. (2005). Comparatisme et analyse de discours. La comparaison différentielle comme méthode. Dans J.-M. Adam et U. Heidmann (dir.), *Sciences du texte et analyse de discours. Enjeux d'une interdisciplinarité* (pp. 99-118). Lausanne, Suisse : Études de Lettres.
- Herrmann, I. (2005). Normaliser l'exception? Les développements historiographiques en Suisse depuis la chute du mur de Berlin. *Transitions*, 44(2), 139-153. Repéré à <http://cevipol.ulb.ac.be/sites/default/files/Contenu/Cevipol/10-usages-herrmann.pdf>
- Hobsbawm, E. (2006). *L'invention de la tradition*. Paris, France : Amsterdam.
- Imhof, K. (2007). Sonderfalldiskurse und Pfadabhängigkeit [Discours du Sonderfall et poids de l'habitude]. Dans T. S. Eberle et K. Imhof (dir.), *Sonderfall Schweiz* (pp. 25-55). Zürich, Suisse : Seismo.
- Jost, H. U. et Pavillon, M. (1992). *Les avant-gardes réactionnaires : la naissance de la nouvelle droite en Suisse, 1890-1914*. Lausanne, Suisse : Éditions d'En Bas.
- Kadelbach, T. (2010). Swiss made – Pro Helvetia et l'image de la Suisse à l'étranger. Dans C. Hauser, R. Bühler, M. Gillibert et T. Kadelbach (dir.), *Entre culture et politique : Pro Helvetia de 1939 à 2009* (pp. 121-145). Zürich, Suisse : Neue Zürcher Zeitung.

- Kaufmann, L. (2009). L'histoire suisse à l'école : histoire vivante ou morte ? *Prismes*, 11, 24-26. Repéré à <http://edudoc.ch/record/102372/files/prismes-11-2009-hep-vaud.pdf>
- Kreis, G. (1994). *La Suisse chemin faisant : rapport de synthèse PNR 21 « Pluralisme culturel et identité nationale »*. Lausanne, Suisse : L'Âge d'homme.
- Marchal, G. P. (1992). *Erfundene Schweiz : Konstruktionen nationaler Identität* [La Suisse imaginée : bricolages d'une identité nationale]. Zurich, Suisse : Chronos.
- Meyer, B. (1938). *Die ältesten eidgenössischen Bünde : neue Untersuchungen über die Anfänge der schweizerischen Eidgenossenschaft* [Les anciens pactes fédéraux : nouvelles études sur les origines de la Confédération suisses]. Zürich, Suisse : Erlenbach.
- Meyer, K. (1927). *Die Urschweizer Befreiungstradition in ihrer Einheit, Überlieferung und Stoffwahl : Untersuchungen zur schweizerischen Historiographie des 15. und 19. Jahrhunderts* [La tradition de la libération de la Suisse centrale dans son unité, tradition et choix de matière : études de l'historiographie suisse des 15^e et 19^e siècles]. Zürich, Suisse : O. Füssli.
- Michaud, G. (1939). *Histoire de la Suisse*. Lausanne, Suisse : Payot.
- Nora, P. (dir.). (1984). *Les lieux de mémoire* (vols. 1-7). Paris, France : Gallimard.
- Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses* (vols. 1-3). (1982-1983). Lausanne, Suisse : Payot.
- Rosier, W. (1911). *Histoire illustrée de la Suisse : à l'usage des écoles primaires* (2^e éd.). Lausanne, Suisse : Payot.
- Studer, B. (1999). La réintégration de la Suisse à l'histoire. Les enjeux du passé entre savoir, mémoire et pouvoir. *Itinera*, 23, 25-33.
- Suter, L. (1941). *Histoire de la Suisse* (5^e éd., traduit par G. Castella). Einsiedeln, Suisse : Benziger.

LYONEL KAUFMANN est professeur formateur à la Haute école pédagogique du canton de Vaud à Lausanne en Suisse. Il est l'auteur d'une thèse de doctorat consacrée à l'autorité du discours dans les manuels scolaires et intitulée *Autorité du discours – Discours d'autorité : les manuels d'histoire vaudois (1938-1998)* (disponible en ligne : <http://manuelshistoire.ch>). Dans le cadre de la didactique de l'histoire, il s'intéresse plus particulièrement à l'utilisation des médias (films) et des technologies (Web 2.0) dans l'enseignement. Depuis novembre 2008, il tient une chronique mensuelle consacrée à l'enseignement de l'histoire à l'ère numérique pour le site pédagogique français du *Café pédagogique* (<http://cafepedagogique.net>). lyonel.kaufmann@hepl.ch

LYONEL KAUFMANN is a professor-trainer at the Haute école pédagogique of the canton of Vaud in Lausanne, Switzerland. He is the author of a doctoral thesis on the authority of discourse in textbooks entitled *Autorité du discours – Discours d'autorité: les manuels d'histoire vaudois (1938-1998)* (available online: <http://manuelshistoire.ch>). In the field of Historical Didactics, he is particularly interested in the usage of media (films) and technologies (Web 2.0) in education. Since November 2008, he is the author of a monthly feature dedicated to History Education in the digital era for the French pedagogical site *Café pédagogique* (<http://cafepedagogique.net>). lyonel.kaufmann@hepl.ch